

# RÈGLEMENT DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## « Journées Cueillette des Curieux 2019 »

### **AVERTISSEMENT**

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'intégralité du présent Règlement avant toute participation.

### **ARTICLE 1 : Objet**

La Société BLEDINA, Société par Actions Simplifiée au capital de 24 435 944,25 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n° 301 374 922, ayant son siège social 81 rue de Sans Souci, CS 13754, 69576 Limonest Cedex, propose l'inscription gratuite sans obligation d'achat à son évènement les Cueillettes des Curieux sur son site officielle (ci-après le « les inscriptions »).

Les inscriptions se dérouleront du 19/06/2019 09h00 au 03/10/2019 23h59 inclus sur le site internet [www.bledina.com](http://www.bledina.com)

Le présent Règlement a pour objet de déterminer les modalités d'inscription à l'évènement « La Cueillette des Curieux ».

### **ARTICLE 2 : Obligation des participants**

Les personnes s'inscrivant devront être des personnes physiques majeures, résidant en France métropolitaine et parents d'au moins un enfant âgé entre 0 et 36 mois, à l'exception du personnel de BLEDINA, de toutes les sociétés ayant participé à l'organisation, la réalisation et/ou à la mise en œuvre de cet évènement directement ou indirectement et des membres de leurs familles.

BLEDINA se réserve le droit de demander aux participants de prouver par un justificatif leur identité d'une part, et qu'ils résident bien en France métropolitaine d'autre part. Pour des raisons de confidentialité, compte tenu de l'évènement organisé, la participation de personnes travaillant pour des sociétés actives dans le secteur de l'alimentaire infantile est également exclue.

### **ARTICLE 3 : Règlement de l'évènement**

L'inscription aux Cueillettes des Curieux implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement, sans restriction ni réserve.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent Règlement entrainera l'annulation de la participation immédiate et automatique de son auteur, BLEDINA se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'annulation de l'inscription de son auteur, pour toute la durée de l'évènement.

Ce Règlement est disponible sur la page Cueillette des Curieux du site [www.bledina.com](http://www.bledina.com)

Il ne sera répondu à aucune demande écrite, orale, formulée par télécopie, e-mail, courrier ou téléphone, concernant l'événement l'interprétation ou l'application dudit Règlement.

#### **ARTICLE 4 : Inscription à l'évènement**

Pour participer, il suffit, au plus tard le 03/10/2019 à 23h59, de s'inscrire sur la plateforme du site internet [www.bledina.com](http://www.bledina.com), sur la page dédiée aux Journées Cueillette des Curieux.

Les inscriptions à l'évènement sont limitées à une (1) par famille (composée d'au moins un parent et un enfant âgé entre 0 et 36 mois et de maximum 5 personnes) d'un même foyer (même nom, même adresse postale), par journée Cueillette des Curieux.

Pour s'inscrire, la personne doit :

- Remplir les champs obligatoires du formulaire en indiquant :
  - la date, le lieu de la journée Cueillette des Curieux ainsi que la demi-journée à laquelle elle aimerait participer avec sa famille, en fonction de la liste des ateliers indicative et non exhaustive suivante, « Eveillons les papilles », « Les petits explorateurs de la biodiversité », « atelier cueillette » et la visite de l'exploitation pour lesquelles les inscriptions sont toujours possibles (cf. article 5 ci-dessous pour les dates des journées et des clôtures des participations correspondantes),
  - La participation ou non au déjeuner organisé sur place le midi
  - son sexe, son nom, son prénom, son code postal, son numéro de téléphone portable, son adresse email,
  - la date de naissance de ses enfants,
  - le nombre de personnes souhaitant participer à la journée Cueillette des Curieux (au minimum un parent et un enfant ; au maximum cinq personnes),
- Cocher la case « j'ai lu et j'accepte le Règlement » ;
- Valider son inscription.

Tout envoi de coordonnées incomplètes et/ou présentant une anomalie (notamment coordonnées erronées, adresse électronique incorrecte, etc.) ne sera pas pris en considération.

Les familles s'inscrivant en premier, dans la limite des places disponibles, pourront participer à une journée Cueillette des Curieux. 20 familles peuvent s'inscrire par demi-journée de Cueillette des Curieux, soit 40 familles par jour.

Les personnes s'inscrivant après le remplissage des effectifs seront :

- Soit placées sur une liste, dans l'attente d'une éventuelle annulation d'une famille participante inscrite. Dans cette hypothèse, elles seront informées par email.
- Soit redirigées vers une autre demi-journée dont les places sont encore disponibles.

En revanche, si toutes les places sont pourvues et qu'aucune des familles inscrites ne se désiste, les personnes s'étant inscrites plus tard ne pourront pas participer à cet évènement.

Les participants devront être physiquement aptes à effectuer les déplacements prévus lors de l'évènement, et notamment :

- Se déplacer sur le site de l'exploitation agricole ;
- Participer à des ateliers ludiques et participatifs.

#### **ARTICLE 5 : Modalité de l'évènement**

Plusieurs journées Cueillette des Curieux sont organisées dans des exploitations agricoles travaillant avec BLEDINA dans les régions de France.

Ces journées consistent en une matinée ou une après-midi consacrée aux ateliers et activités ludiques et participatives, le reste de la journée étant libre sur l'exploitation agricole. Les participants sont libres de choisir de rester durant la demi-journée ne comportant pas d'activités, dans la limite des horaires suivants : 09h00 à 17h00 sur l'exploitation.

Les ateliers proposés pourront varier d'une journée à l'autre. Les activités à caractère ludique et participatif proposées dans le cadre de ces ateliers pourront consister en récoltes spéciales BLEDINA, atelier sensoriel, atelier culinaire, ateliers pédagogiques sur l'agriculture, prise de photos en famille.

Les journées Cueillette des Curieux se dérouleront selon le calendrier suivant :

**Exploitation 1 – 59 Nord (59270 Saint-Jans-Cappel)**

Visite exploitation d'un éleveur laitier et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Mercredi 10 juillet 2019 matin ou après-midi

> Jeudi 11 Juillet 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le lundi 01/07/2019 à 23h59

**Exploitation 2 – 33 Landes (33113 Saint Symphorien)**

Visite exploitation de carottes et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Mercredi 24 juillet 2019 matin ou après-midi

> Jeudi 25 Juillet 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le lundi 15/07/2019 à 23h59

**Exploitation 3 – 45 Loiret (45480 Ourtaville)**

Visite exploitation de pommes de terre et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Jeudi 1er août 2019 matin ou après-midi

> Vendredi 2 août 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le mardi 23/07/2019 à 23h59

**Exploitation 4 – 69 Rhône (69440 St Laurent d'Agnay)**

Visite exploitation de poires et participation en famille à divers ateliers

Date : Jeudi 8 Août 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le lundi 29/07/2019 à 23h59

**Exploitation 5 – 33 Gironde (33220 Pineuilh)**

Visite exploitation de prunes et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Mardi 13 août 2019 matin ou après-midi

> Mercredi 14 août 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le dimanche 04/08/2019 à 23h59

**Exploitation 6 – 74 Indre-et-Loire (74150 la Vallière)**

Visite exploitation de pommes et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Mardi 20 août 2019 matin ou après-midi

> Mercredi 21 août 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le dimanche 11/08/2019 à 23h59

**Exploitation 7 – 34 Hérault (34130 Mudaison)**

Visite exploitation de poires et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Vendredi 23 août 2019 matin ou après-midi

> Samedi 24 août 2019 matin ou après-midi  
Clôture des inscriptions à cette journée le mercredi 14/08/2019 à 23h59

#### **Exploitation 8 – 22 Côtes d’Armor (22290 Pludual)**

Visite exploitation de brocolis et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Samedi 07 septembre 2019 matin ou après-midi

> Dimanche 08 septembre 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le jeudi 29/08/2019 à 23h59

#### **Exploitation 9 – 81 Tarn (81440 Montdragon)**

Visite exploitation de pommes et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Samedi 14 septembre 2019 matin ou après-midi

> Dimanche 15 septembre 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le jeudi 05/09/2019 à 23h59

#### **Exploitation 10 – 40 Landes (40210 Lue)**

Visite exploitation de patates douces de terre et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Samedi 21 septembre 2019 matin ou après-midi

> Dimanche 22 septembre 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le jeudi 12/09/2019 à 23h59

#### **Exploitation 11 – 05 Hautes-Alpes (05110 Monetier Allemont)**

Visite exploitation de pommes et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Samedi 28 septembre 2019 matin ou après-midi

> Dimanche 29 septembre 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le jeudi 19/09/2019 à 23h59

#### **Exploitation 12 – 47 Lot-et-Garonne (47190 Aiguillon)**

Visite exploitation de pommes et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Samedi 05 octobre 2019 matin ou après-midi

> Dimanche 06 octobre 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le jeudi 26/09/2019 à 23h59

#### **Exploitation 13 – 05 Hautes-Alpes (05400 Le Saix)**

Visite exploitation de pommes et participation en famille à divers ateliers

Dates au choix parmi 2 journées et 4 demi-journées :

> Samedi 12 octobre 2019 matin ou après-midi

> Dimanche 13 octobre 2019 matin ou après-midi

Clôture des inscriptions à cette journée le jeudi 03/10/2019 à 23h59

#### **ARTICLE 6 : Droits à l’image**

BLEDINA est susceptible de filmer et de prendre des photographies des participants au cours de l’événement. Les participants acceptent que leur image, nom, prénom, qualité professionnelle et leurs voix tels que fixés dans la vidéo et/ou photographies prises lors de l’événement soient utilisés par BLEDINA dans les conditions définies ci-après.

Cette autorisation est consentie :

- Pour une diffusion sur internet et notamment sur les sites internet de BLEDINA et sur leurs pages et comptes sur les réseaux sociaux et sur les sites des partages de contenus (photo / vidéo),
- Sans limite du nombre de reproductions,
- Incluant les droits d'adaptation,
- Pour le monde (étant donné la nature transfrontalière de ce support),
- A titre gratuit,
- Pour une durée de 5 ans à compter de la date de l'événement.

Un formulaire pour chaque participant (adultes et enfants) sera à compléter sur place lors de l'évènement.

BLEDINA s'engage à n'utiliser ces éléments que pour son usage exclusif et que dans le cadre décrit précédemment. BLEDINA se porte garant de la bonne moralité des publications qu'elle choisira mais ne pourra être tenue responsable de toute reproduction frauduleuse à son insu ou sans leur autorisation, notamment en cas de partage de vidéos/photos par des tiers sur les réseaux sociaux ou sur des sites de partage de contenus.

Le participant garantit disposer du droit de donner cette autorisation et être seul habilité à donner cette autorisation. Il garantit que l'autorisation donnée par la présente ne contrevient, ni ne viole, aucun droit de tiers. Par conséquent, il tiendra BLEDINA quitte et indemne en cas de réclamation ou action relative à l'utilisation de son image, son nom, prénom et de sa voix dans les conditions des présentes.

## **ARTICLE 7 : Frais de participation**

La participation à cet événement est gratuite et sans obligation d'achat.

Les frais de participation à ces journées Cueillette des Curieux seront pris en charge par BLEDINA selon les modalités suivantes : Pause d'accueil, déjeuner et goûter sur l'exploitation agricole, ateliers ludiques et participatifs. Les frais de déplacement ne seront pas pris en charge.

La participation financière de BLEDINA ne comprend pas les dépenses personnelles et plus généralement toutes les prestations non citées dans le descriptif ci-dessus.

Compte tenu de la spécificité des activités, en cas de difficulté majeure ou d'impossibilité totale pour la société BLEDINA de mettre en œuvre les activités ci-dessus décrites, BLEDINA pourra en modifier le contenu et/ou proposer de nouvelles dates aux personnes inscrites, voire les remplacer par des activités de caractéristiques proches et de valeur équivalente ou supérieure.

## **ARTICLE 8 : Responsabilités et droits de BLEDINA**

Il est rappelé que le simple fait de participer au présent événement implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement.

### **8.1 Problèmes de connexion ou autres :**

- BLEDINA ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque problème de communication, de connexion réseau, d'ordinateurs ou de connexion défaillante. BLEDINA ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.
- BLEDINA ne garantit pas que le site BLEDINA fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.
- BLEDINA ne garantit pas que les serveurs qui donnent accès à son site et/ou aux sites tiers avec lesquels il a des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens ou aux personnes.
- BLEDINA ne saurait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles

à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription ou un problème de connexion Internet).

### **8.2 Arrêt ou modification de l'événement :**

- BLEDINA ne saurait être tenue pour responsable si, pour une raison quelconque (fraude informatique, virus, incendie, inondation, grève ou toute autre raison) l'événement dans le cadre duquel s'inscrit l'inscription objet des présentes, venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. En effet, BLEDINA se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent événement si les circonstances l'exigent et ce, sans réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.
- BLEDINA ne saurait être responsable au cas où l'événement venait à être annulé pour cause de force majeure et ce sans que les participants ou toute autre personne ne puisse prétendre à des dommages ou intérêts.
- Pour les raisons ci-dessus, BLEDINA se réserve la possibilité de modifier le présent Règlement pendant la période de participation.

### **8.3 Exclusion d'un participant :**

- BLEDINA se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément triché (par exemple en créant plusieurs fausses identités).
- Toute fraude ou tentative de fraude entraînera des poursuites judiciaires, BLEDINA se réservant le droit de procéder à toutes vérifications qui lui sembleront utiles. BLEDINA pourra procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants.
- Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription du participant

### **8.4 Participation aux journées Cueillette des Curieux :**

- BLEDINA ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice (personnel, physique, matériel, financier ou autre), survenu à l'occasion des journées Cueillette des Curieux . Toute réclamation relative à l'exécution de l'événement devra être formulée directement auprès de l'exploitant concerné.

## **ARTICLE 9 : Informatique et libertés**

BLEDINA s'engage à respecter la vie privée des participants et à protéger les informations qu'ils lui communiquent. Les données collectées sont destinées à BLEDINA et seront utilisées pour la gestion de l'événement conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement général (UE) sur la protection des données n° 2016/679 du 27 avril 2016.

Par l'intermédiaire de cet événement, les participants qui le souhaitent et qui ont coché la case prévue à cet effet, peuvent être amenés à recevoir par courrier électronique ou postal des propositions et/ou communications commerciales de BLEDINA.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de modification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité des données personnelles les concernant et ce, sans frais. Les participants disposent également d'un droit d'opposition au traitement de leurs données pour des motifs légitimes. Ils peuvent exercer ces droits par email à l'adresse <https://bebe.bledina.com/bledina-conseil/ecrivez-nous> ou à l'adresse postale suivante :

**BLEDINA**  
Marketing Internet

81 rue de Sans Souci, CS 13754, 69576 Limonest cedex

Le remboursement du timbre se fera au tarif lent en vigueur pour les lettres de moins de 20 grammes, si le participant en fait la demande. Les demandes feront l'objet d'un remboursement par lettre-chèque ou virement (si IBAN/BIC joint à la demande de remboursement) dans un délai de trois à quatre semaines à réception de la demande. Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale).

Les participants disposent du droit de s'inscrire sur la liste Bloctel d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique.

### **ARTICLE 10 : Litiges**

Le présent Règlement est disponible sur le site internet [www.bledina.com](http://www.bledina.com) en intégralité et avec la possibilité de pouvoir être imprimé.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent Règlement, sera tranchée par BLEDINA.

Toute contestation devra être adressée, par courrier postal uniquement, en français à l'adresse suivante :

#### **BLEDINA**

Service consommateurs

81 rue de Sans Souci, CS 13754, 69576 Limonest cedex

Les frais postaux relatifs à cet envoi seront à la charge du plaignant.

En aucun cas BLEDINA ne sera tenue pour responsable d'une erreur d'acheminement de la demande et/ou de la réponse, de la perte de ceux-ci lors de l'expédition ou de tout autre incident pouvant survenir dans les services de la Poste.

Aucune contestation ne pourra être reçue après un délai d'un mois suivant la date de clôture des inscriptions aux Cueillettes des Curieux.

Toute réclamation émise hors délai et non formulée par courrier postal ne pourra être retenue.

Cet événement et le présent Règlement sont soumis à la loi française.